
**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du 24 mai 2023

Présents : 10

Le 24 mai 2023 l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Nadine VERNHES

Votants: 10

Sont présents: Nadine VERNHES, Pascal SERMET, Edith GAUBERT, André LAURAS, Guilhem CABROL - REVEL, Françoise BESSIERE, Régis BARRIA, Pierre COUDERC, Jean-Luc GAYRARD, Jérôme REY

Représentés:

Excuses:

Absents: Jacques GENIEYS

Secrétaire de séance: Edith GAUBERT

Le procès verbal du conseil municipal du 27 avril est approuvé à l'unanimité

Monsieur Stéphane CAILBEAUX du CAUE présente son étude et synthèse sur le dossier de désimperméabilisation

Objet: Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA à la Commune de MILHARS (81) - DE 2023 041

Madame le Maire expose que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, par délibération en date du 21 décembre 2021, a accepté l'adhésion de la Commune de MILHARS (81).

Madame le Maire indique qu'il est demandé au Conseil Municipal/ Conseil Communautaire/ Conseil de Communauté de se prononcer sur l'adhésion de la Commune de MILHARS (81) au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

Le Conseil Municipal, **Considérant les statuts du SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA,**

Vu l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable à l'adhésion de la Commune de MILHARS (81) au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, pour le transfert de la compétence «eau» ainsi que l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

Objet: Approbation de la Révision des Statuts du SMELS du 20 février 2023 - DE 2023 042

Madame le Maire donne lecture de la délibération en date du 20 février 2023 portant approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ces statuts par les assemblées délibérantes des Collectivités adhérentes au Syndicat.

Ainsi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur l'approbation de la révision de ces statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

Vu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, DECIDE

- **D'APPROUVER** la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala annexés à la présente délibération

Objet: Approbation de la Révision des Statuts du SMELS du 13/04/2023 - DE 2023 043

Madame le Maire donne lecture de la délibération en date du 13 avril 2023 portant approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ces statuts par les assemblées délibérantes des Collectivités adhérentes au Syndicat.

Ainsi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur l'approbation de la révision de ces statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

Vu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, DECIDE

- **D'APPROUVER** la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala annexés à la présente délibération.

Objet: SIEDA Groupement de commande d'éclairage public.

Suite à la demande du SIEDA de signer une convention d'adhésion pour l'entretien et la rénovation du réseau d'éclairage public, le conseil municipal décide de demander des devis aux entreprises du territoire, à savoir la société Jourdas, Naucelle Elec et Bruno Coupiac

Objet: Convention clinique vétérinaire de Naucelle (chiens errants) - DE 2023 044

Madame le Maire informe le conseil que la délibération prise le 7 septembre 2017 est caduque. Afin de lutter contre la divagation des chiens errants, il convient de renouveler cette convention dont les prix ont évolué. La clinique vétérinaire du pays des 100 vallées a envoyé une nouvelle convention avec des prix révisés. La clinique de Cassagnes-Beghonès n'a pas répondu. Cette nouvelle convention sera reconduite pour une durée de 2 ans. Elle sera jointe à cette délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette nouvelle convention.

Objet: Décision Modificative Taxe Aménagement trop perçu - DE 2023 045

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :**DEPENSES RECETTES**

10226	Taxe d'aménagement	1776.40	
2132 - 167	Travaux de rénovation Ancienne école de Tayac	-1776.40	
TOTAL :		0.00	0.00

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Délibération subvention Désimperméabilisation Coeur de Village de Taurines - DE 2023 046

Madame le Maire expose au conseil que dans le cadre du projet Coeur de Village de Taurines, une subvention peut être sollicitée auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne afin de désimperméabiliser les sols.

A la suite de l'avant projet étudié par le cabinet LBP et l'atelier Triade, un chiffrage permet de connaître le montant de ce coût qui est de 151 178 €. L'aide demandée sera de 50% de ce montant, soit 75 589 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette demande de subvention

Objet: Délibération subvention Désimperméabilisation RD en traverse - DE 2023 047

Madame le Maire expose au conseil que dans le cadre du projet de l'aménagement et la sécurisation de la Route Départementale 617 en traverse, une subvention peut être sollicitée auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne afin de désimperméabiliser les sols.

A la suite de l'avant projet étudié par le cabinet LBP et l'atelier Triade, un chiffrage permet de connaître le montant de ce coût qui est de 22560 €. L'aide demandée sera de 50% de ce montant, soit 11 230 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette demande de subvention

Objet: Règlement Aire de Jeu City Park - DE 2023 048

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de mettre en application un règlement lié à l'utilisation du City Park installé à Taurines.

André Lauras présente le projet sur lequel il a travaillé.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce règlement.

Objet: Embauche agent technique remplaçant - DE 2023 049

Madame le Maire informe le conseil de l'absence maladie prolongée de l'agent technique Francis POMAREDE jusqu'au 31 Août prochain. En cette période printanière, les travaux d'espaces verts

sont nombreux. Aussi il convient de renforcer l'équipe technique en s'appuyant sur un personnel remplaçant jusqu'à cette date.

Un contrat à durée déterminé d'une période de 12 heures par semaine est envisagé.

La candidature de Mr Yves QUIDU est retenue.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal valide l'embauche de Mr QUIDU

Objet: Délibération sur l'achat d'une balayeuse - DE 2023 050

Madame le Maire informe le conseil sur la nécessité de s'équiper d'une balayeuse. Deux devis sont présentés au conseil. L'entreprise CMA à Naucelle propose une machine à orientation hydraulique pour un montant de 3000 € HT. La société LACAN propose une machine à 2900 € HT.

Le choix se porte sur la société CMA.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette demande de subvention

Objet: Départ Agent Administratif

Madame le Maire informe le conseil municipal de la mutation de la secrétaire de Mairie au 7 août prochain. Le recrutement d'un nouvel agent s'effectuera prochainement.

La séance est levée à 23h00